



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°1062) DE MISE A
DISPOSITION DES SALLES BERLIOZ, DEBUSSY
ET SOSTENUTO A L'ASSOCIATION
«CORRESPONDANCES ET MUSIQUE», A TITRE
PAYANT**

**DÉCISION N° DM-25-182
EN DATE DU 13 JUIN 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « Correspondances et Musique » représentée par son président, Monsieur Jean-Pierre Duprieu, dont le siège est situé 135 boulevard Maréchal Leclerc, 14000 Caen, d'organiser des répétitions dans la salle Sostenuto, le 6 mars 2025 de 9h00 à 16h30 et dans les salles Debussy et Berlioz, le 25 avril 2025 de 9h00 à 17h30 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Correspondances et Musique » représentée par son président, Monsieur Jean-Pierre Duprieu, dont le siège est 135 boulevard Maréchal Leclerc, 14000 Caen une convention de location de salle pour un montant de 188,10 € T.T.C. (cent quatre-vingt-huit euros et dix centimes), afin d'organiser des répétitions dans la salle Sostenuto, le 6 mars 2025 de 9h00 à 16h30 et dans les salles Debussy et Berlioz, le 25 avril 2025 de 9h00 à 17h30 .

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20250613-lmc1H13088H1-AR
Date de réception en Préfecture : 13/06/2025
Date de Publication : 13/06/2025